

ÉDITO



DEPUIS plusieurs années, le service des impôts prévoyait la fermeture de notre perception; malheureusement ce fut effectif en octobre 2021.

Ce bâtiment propriété de la commune, situé chemin Sainte Marie (derrière les « Bains de Minerve »), est resté fermé jusqu'à ce jour. Nous avons l'opportunité de créer un pôle médical dans ces locaux après avoir reçu l'accord du docteur Sandrine Teixeira.

Quelques transformations intérieures ont été nécessaires: sept cabinets ont été créés pour recevoir divers professionnels de santé. Ce bâtiment accueillera le docteur Teixeira accompagnée de son assistante médicale à partir du 1^{er} octobre; elle sera rejointe par le cabinet des infirmières libérales de Peyriac (Sylvie Bacou, Estelle Filiol et Priscilla Amador), par deux kinésithérapeutes (Lukasz et Marta Talar) et par un ostéopathe (Olivier Garcia). Nous souhaitons la bienvenue à tous ces professionnels de santé avec l'espoir de voir l'arrivée d'autres médecins.

Denise Gils

Notre policière Laure Vallat-Lafargue a porté haut la flamme olympique à Castelnaudary

NOTRE commune peut être fière que notre policière, Laure Vallat-Lafargue ait porté haut la flamme olympique parmi les 11 000 tout au long de son parcours de 2024. Parmi eux, des personnalités, mais aussi des inconnus sélectionnés au regard de leur engagement et de leurs actions pour développer les pratiques sportives, s'investir dans la vie des territoires ou encore agir au quotidien pour bâtir une société plus solidaire.

Fédérer autour des valeurs du sport Laure Vallat-Lafargue en fait donc partie. Elle a depuis son plus jeune âge toujours été passionnée par le sport en compétition. Son parcours l'a amenée à pratiquer le triathlon et la natation à haut niveau. Au-delà de sa pratique sportive personnelle, Laure a su très tôt en tant qu'éducatrice sportive fédérer autour d'elle, développer les valeurs portées par le sport : participer, se dépasser, s'entraider pour aller toujours plus loin. Laure a été récemment honorée par le préfet de police de Paris pour avoir obtenu la médaille de bronze de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



Remise de casques aux élèves du CP

Lundi 17 juin, les policiers intercommunaux, Christophe Pajot et Laure Lafargue, étaient à

l'école pour présenter aux élèves du CP les règles de sécurité ;



ils ont posé des questions sur les vérifications à faire avant d'utiliser leurs vélos, trottinettes et rollers puis, sous forme de jeu, chaque élève a traversé une rue virtuelle en regardant à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser.

La municipalité représentée par Denise Gils et quatre conseillers a distribué un casque aux sept élèves du CP en présence de Stéphanie Roger, leur enseignante.

RÉALISATION D'UN PARKING PRÈS DE L'ANCIENNE PISCINE

Réunion publique d'information **MARDI 9 JUILLET 18h** au Foyer des Campagnes

VIE MUNICIPALE

INFOS DE LA MUNICIPALITÉ

Travaux

Au cours de ce second semestre 2024, le haut de la rue de l'Oratoire a changé de visage. Les profonds caniveaux sont busés, des grilles avaloirs sont posées pour absorber les eaux de surfaces. Aujourd'hui les véhicules peuvent stationner plus facilement et moins dangereusement sur ce secteur.

L'équipe rebouche les « nids de poules » qui se sont formés dernièrement, améliorant l'état de nos rues et de nos chemins. Nous prévenons nos concitoyens qu'il faut rester prudent sur ces secteurs, le gravillon risquant de provoquer des glissades si l'on n'y prend pas garde.

Au niveau de la place Rambaud, les riverains se plaignaient de la dimension des places de parking. Nous les redessinons côté jardin des puits afin de les élargir de 20 cm. Cette opération engendre la perte d'une place.

Pour sécuriser le chemin du Breil, de la terre à été déposée et sera compactée afin que la voie et les abords des champs soient au même niveau. Rapidement l'enherbement naturel reprendra le dessus et permettra de recréer un espace naturel. Nous avons planté des espèces arbustives afin de créer une haie entre le chemin du Breil et le futur bâtiment photovoltaïque. Nous avons à déplorer le vol d'un certain nombre de ces plants tout comme

une partie des fleurs qui avaient été plantées dans les vasques de l'avenue Pasteur et Ferroul (**de ce fait, cet été, les vasques ne seront pas fleuries**). Force est de constater que l'incivilité dans notre village n'échappe pas à ce qui se passe chez nos voisins.

Service Urbanisme

Les personnes qui vont déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme doivent le faire en dématérialisé sur internet, sur le lien <https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?nCommune=286>

Il est préférable de se renseigner auprès du service avant tout dépôt, afin de savoir si votre projet est viable. En effet notre commune possède un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), un P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et un site ancien inscrit, tout n'est donc pas réalisable.

Après tout dépôt, ne pas oublier

– De déposer le moment venu, sur le lien de votre dossier ou en Mairie :

– Le commencement de travaux et la déclaration d'achèvement de travaux **pour les permis de construire.**

– L'achèvement de travaux **pour les déclarations préalables.**

– Après visite, l'agent de l'urbanisme vous délivrera un certificat de non-contestation à la conformité des travaux dans les trois

mois après le dépôt de l'achèvement.

– En cas de vente d'un bien, tous ces documents vous seront demandés par le notaire. D'où l'importance de garder vos dossiers de travaux complets, car en l'absence de ces justificatifs une vente peut être reportée ou annulée. Pensez-y !

Bien vieillir dans l'Aude

Sur proposition de l'Espace Seniors du Carcassonnais, un atelier « Sonothérapie », validé par Charlotte Vila, aura lieu les **9, 16, 23 et 30 septembre** et les **7 et 14 octobre**, salle du conseil municipal, à la mairie de Peyriac.

Pour les inscriptions et les horaires : merci de vous rapprocher de l'accueil en mairie.

Information - Recrutement

Le CIRFA (Centre d'Information et de Recrutement des Armées) tiendra une permanence à la Maison des Associations les second mercredi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 16h à partir du 10 juillet.

pour tous renseignements complémentaires : CIRFA 04 68 26 78 80 pour prendre RDV : site « s'engager.fr »

Du côté de la bibliothèque

Pour les congés d'été, la bibliothèque sera fermée du lundi 29 juillet au vendredi 16 août inclus.

LOTISSEMENT DE LA PORTE ROUGE

Présentation du projet

Il consiste à réaliser un lotissement de 27 lots comprenant :

- 9 logements T3 et T4 en location Accession (Jaune sur le Plan Masse)
- 17 Lots à bâtir (Bleu)
- Un Macro-lot Social composé de 16 logements locatifs sociaux individuel T2, T3 et T4 (Rouge).

Les travaux de voirie du lotissement sont prévus en juillet 2024 pour un délai d'exécution de 9 mois.

Le démarrage des travaux des logements

locatifs sociaux est prévu le 4^e trimestre 2025 pour une livraison 2^e trimestre 2027.

La Commercialisation débutera :

- 1^{er} Trimestre 2025 pour les lots à bâtir.

- 4^e Trimestre 2025 pour les maisons en location accession.



ÉCHOS DES ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE

Samedi 22 juin à partir de 17h30 avait lieu la journée de l'Amicale Laïque clôturant ainsi sa 95^e saison.

À cette occasion la section « Danse en ligne » a proposé une démonstration et une initiation présentant une partie du travail de l'année.

Avant l'apéritif offert par l'association, le Président de l'Amicale en a profité pour remercier l'ensemble des animatrices et animateurs bénévoles faisant vivre les sections et l'amicale.



Le temps n'étant pas de la partie, la soirée s'est poursuivie à l'intérieur du foyer avec le repas réalisé par le restaurant « Le XV » de Port-La-Nouvelle puis par un bal occitan animé par le groupe les Cazelots et guidé par deux passionnés venus du Lot et Garonne.



Un moment chaleureux et convivial comme l'Amicale sait l'organiser ou tous les convives ont pu participer aux danses dans la joie et la bonne humeur !



L'ensemble du Conseil d'Administration vous souhaite une belle période estivale

et vous donne rendez-vous pour la saison prochaine !

Vendredi 6 septembre 18h

Assemblée Générale au foyer des Campagnes suivie d'un apéritif. Venez découvrir le programme de la saison prochaine !

PÉTANQUE CLUB PEYRIACOIS

Les concours à la volaille se dérouleront tous les mercredi à 20h30 en doublettes formées en trois parties ouvertes à tous, avec ou sans licence, de juin à fin août. A l'occasion de la fête locale, nous organisons un concours officiel -licence obligatoire- **Dimanche 4 août 15h** en doublette. 300 € + les mises.

Lundi 5 août 15h: Tête à tête. 200 € + les mises.

Vendredi 20 septembre 15h nous organisons un rassemblement pour le **Handy Pétanque**. Les bénévoles sont les bienvenus.

Le terrain de boules est ouvert tous les après midi toute l'année.

ASSOCIATION DES JARDINS

Nous rappelons à nos amis jardiniers que depuis le début de l'année nous sommes toujours tenus de respecter l'arrêté préfectoral n° DDTM-SAFEB-2024-002 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau liées à l'état de sécheresse.

Selon cet arrêté, le secteur de l'Argent Double est classé en état de « Vigilance », ce qui pour l'instant, ne nous limite pas pour nos prélèvements d'eau dans la rivière.

L'Unité DTRE (Démarche Territoriale et Ressource en Eau) de la Direction départementale des Territoires et de la Mer nous a cependant demandé d'apporter une modification à notre règlement d'arrosage pour être conforme à l'arrêté cadre en vigueur.

Ces modifications faites, notre nouveau règlement a été validé le 31/05/2024 par le service de la DDTM.

Il est disponible sur demande auprès du secrétaire de l'association: Jean-Luc Pueyo au 06 01 81 89 77.

COMITÉ DES FÊTES

Peyriac aura sa Fête.

Samedi 3 août, le Comité des Fêtes organisera une soirée villageoise et champêtre. L'animation se fera avec Pascal Lecocq, le spectacle avec Virgil (la voix de Sardou) et le traiteur Michel Sagnes. Réservations pour le dîner du 15 au 26



juillet, le montant sera de 20 €, par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes. Vous pourrez prendre votre ticket, à la bibliothèque, à l'accueil de la mairie ou à la pétanque.

NETTOYONS LA NATURE

Rendez-vous **Samedi 28 septembre 9h** devant le foyer.

Cette mobilisation nationale autour d'actions concrètes de ramassage des déchets en milieux naturels et villageois, est pour chacun de nous une occasion d'agir localement en faveur de notre environnement.

Nous espérons vous-y retrouver !

Nous pourrions échanger lors d'un petit apéritif en fin de matinée.

CLUB DU 3^e ÂGE

Jeudi 20 juin avait lieu le dernier après-midi récréatif du Club du 3^e Âge qui, une nouvelle fois, a reçu les enfants de l'école dans le cadre de ses rencontres intergénérationnelles. Les écoliers ont partagé quelques quines et le goûter des aînés. Ils sont repartis avec les lots qu'ils avaient gagné (pour ceux qui ont eu la chance de crier quine), des gâteaux et des bonbons.



Bonne vacances à tous et rendez-vous en septembre pour la reprise des activités du club.

VIE LOCALE

Du côté de l'école - Une kermesse réussie

Traditionnellement l'année scolaire est clôturée par l'incontournable rendez-vous de la kermesse. Mardi 25 juin à 17 h 30, celle-ci s'est tenue dans la cour de l'école. Cette fête annuelle se voulait ludique, festive, conviviale et familiale. Elle s'est déroulée autour de l'équipe enseignante. Les enfants et leur famille ont eu l'accès illimité aux animations et jeux



divers, à savoir : chamboul'tout, pêche à la ligne, la queue de l'âne, jeux électriques, course à 3 pattes, course à l'œuf, jeu de l'oie géant et plein d'autres jeux durant lesquels les enfants ont pu gagner de nombreux lots. Des gâteaux et des crêpes, étaient en vente à la buvette.

OPÉRATION DE RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Les habitants de Peyriac-Minervois le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème. Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière ne peut se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure qui a été mise en place, il y a maintenant plus de un an, il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est à dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, **l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit.**

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de

la commune (sauf en cas de péril constaté).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

Aussi, la solution consiste pour les communes à mettre en place et mener à terme la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2223-4, L2223-17 et 18 ; R2223-12 et suivants).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par deux procès-verbaux, **espacés d'une période de un an**, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés et ont cessé d'être entretenus. Au terme, la commune peut alors reprendre les terrains.

Durant tout le déroulement de la procédure, les listes d'emplacements concernés sont consultables en Mairie, en Préfecture et Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure et jusqu'à son terme, chaque famille peut intervenir pour remettre la sépulture en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer peu-

vent être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture ; **un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.**

L'équipe municipale est donc consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable, mais, par la même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité est assistée par un cabinet spécialisé en matière de réhabilitation de cimetières : le Groupe ELABOR « Cimetières de France ».

La procédure arrivant dans sa phase finale, nous souhaitons que l'ensemble des habitants continue de participer activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les ayants droit concernés qui le souhaitent puissent encore prendre leurs dispositions.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver, dans un avenir proche, un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.